

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2-115-1906 du 23 avril 1906,

n° 2-115-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

23 avril 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

TEXTE INTÉGRAL

La solde du sieur Saïd Ali, Interprète au Gouvernement, est portée 2100 à 2400 fr. par an; La présente décision qui aura son effet à compter du 1er mai 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.